



FINANCES COMMUNALES : Taulis

Note de présentation du Compte Financier Unique : 2025

L'article 107 de la loi NOTRE est venu compléter les dispositions de l'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe aux comptes votés par les collectivités afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. Cette note répond à cette obligation et présente de manière synthétique les principales informations et évolutions du Compte Financier Unique.

Rappel du cadre général du Compte Financier Unique

Le **CFU** est un compte commun de l'ordonnateur et du comptable public. Il se substitue au compte administratif et au compte de gestion, il constitue l'arrêté des comptes à la clôture de l'exercice. Il retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées entre le 1er janvier et le 31 décembre. Il rapproche les prévisions inscrites au budget primitif des réalisations effectives, et présente les résultats comptables de l'exercice. Par ce document, le Maire présente un bilan de l'année écoulée.

Rappel de la structure d'un budget communal

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. Les dépenses de fonctionnement étant constituées par les charges de personnel, l'entretien et les consommations fluides des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer. Les recettes de fonctionnement correspondant principalement aux impôts locaux, aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (services périscolaires, locations de salles...) et aux dotations versées par l'Etat.

La section d'investissement est quant à elle liée aux projets d'investissement de la commune. Les dépenses de cette section font varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobiliers, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers ainsi que les études et les travaux réalisés soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création. On retrouve également ici le remboursement du capital des emprunts contractés pour mener à bien ces projets. Les recettes d'investissement étant principalement constituées par les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement (par exemple des subventions relatives à des travaux sur un bâtiment public...), le remboursement de TVA par l'Etat et les éventuels emprunts nouveaux contractés pour financer les dépenses d'investissements.

Tableau des résultats

		Recettes	Dépenses
Réalisation de l'exercice 2025	Fonct Invest	155 516 € 81 980 €	143 963 € 10 687 €
Reports de l'exercice 2024	Fonct Invest	124 042 € 104 917 €	0 € 0 €
Total exercice (réalisations + reports)		466 456 €	154 651 €
Résultat de clôture de l'exercice		311 805 €	
RàR reportés en 2026	Invest	0 €	0 €
Totaux cumulés		466 456 €	154 651 €
Résultat financier définitif		311 805 €	

Points marquants

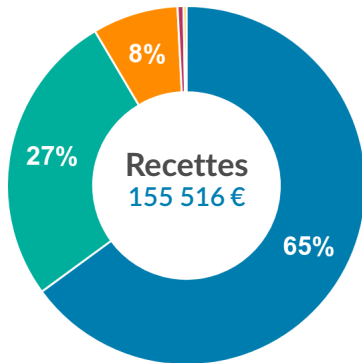
- Les investissements de fin d'année 2025 seront réglés sur l'exercice 2026
- Fonctionnement: différence recettes/dépenses de 11 553 €
- Investissement: différence recettes/dépenses de 71 293 €



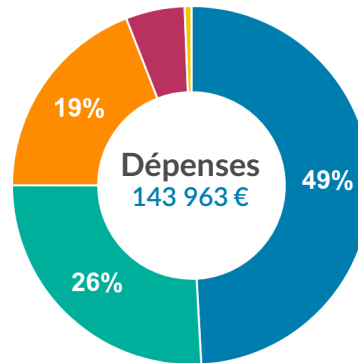
FINANCES COMMUNALES : Taulis

Note de présentation du Compte Financier Unique : 2025

La section de fonctionnement



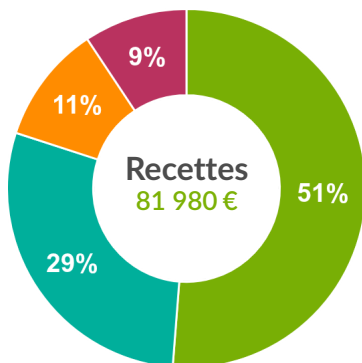
- Impôts et taxes : 100 971 €
- Dotations et participations : 41 291 €
- Autres recettes réelles : 12 006 €
- Produits des cessions : 842 €
- Produits des services : 406 €



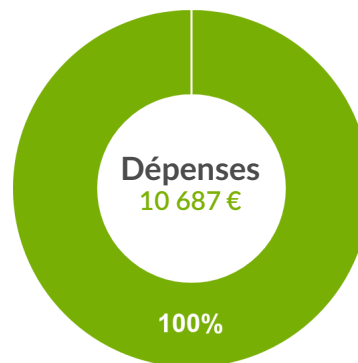
- Charges de personnel : 70 728 €
- Charges générales : 37 286 €
- Charges gestion courante : 27 419 €
- Dépenses d'ordre : 7 650 €
- Autres dépenses réelles : 880 €

Comme en 2024 une augmentation des recettes dues à la fiscalité notamment des hausses des bases car, pour rappel, la commune n'avait pas augmenté ses taux, ainsi qu'à la revalorisation de la taxe reversée sur les pylônes électriques. Une baisse générale dans les dépenses de charges générales par rapport à 2024 mais une augmentation des charges de personnel ainsi que des participations obligatoires.

La section d'investissement



- Emprunt : 42 000 €
- Excédents de fonct capitalisés : 23 600 €
- Dotations et subventions : 8 730 €
- Recettes d'ordre : 7 650 €



- Dépenses d'équipement : 10 687 €

Cette année la commune a emprunté 42 000 euros afin d'aider au financement des voiries et d'assurer des possibilités d'investissement pour la suite. Dans les dépenses sont à noter les travaux de voiries, d'agrandissement du garage et de renouvellement du parc informatique.

Solde d'épargne de la commune

Recettes réelles de fonctionnement (<i>hors produits de cession</i>)	154 674 €
Dépenses réelles de fonctionnement	136 313 €
Épargne brute	18 361 €

Au 31 décembre 2025, l'encours de la dette de la commune s'établit à **0 €**
et l'Effectif pourvu en Equivalent Temps Plein annuel à **2.00 ETP**